Santé publique: lutte contre le cancer, plan d'action 1996-2000

1994/0105(COD) - 14/09/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve l'adoption du nouveau programme d'action contre le cancer, qui s'intègre dans la dimension élargie de la politique communautaire de la santé publique, tout en se fondant sur l'évaluation des expériences et des résultats des programmes précédents de 1987-89 et 1990-94. Comme par le passé, et davantage encore à la lumière de l'article 129, le Comité économique et social s'inquiète des moyens financiers restreints consacrés au plan d'action (64 Mécus). En ce qui concerne le comité consultatif qui doit assister la Commission (article 5), le Comité économique et social recommande que, outre les représentants des Etats membres, des professions de santé et des organisations non gouvernementales, mentionnés au point 93 de la Communication annexée à la proposition, une place appropriée soit réservée aux représentants des organisations socio-professionnelles, des consommateurs et des associations de défense de l'environnement, qui ont déjà démontré être en mesure d'apporter une certaine contribution aux campagnes d'information et de prévention. Le Comité économique et social accueille favorablement l'engagement de la Commission (article 7) à lui communiquer un rapport annuel sur l'état d'avancement du plan d'action et les financements dans les différents domaines d'action; ce genre de pratique favorise la transparence et permet d'évaluer les résultats obtenus et la valeur ajoutée européenne et d'apporter progressivement les corrections nécessaires à une meilleure efficacité.